

CONSEIL D'ECOLE
1er trimestre de l'année scolaire 2023 / 2024

Date du conseil 16/10/2023

Ordre du jour

- Présentation de l'équipe
- Effectif et répartition
- Règlement Intérieur
- PPMS
- Projet d'école
- Programme PHARE
- RASED
- Coopérative scolaire : bilan
- Travaux mairie :
- Projets et sorties

1 Effectifs rentrée 2022

Les effectifs prévus à ce jour sont :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
50	40	47	50	61	248

Soit 248 élèves répartis sur 10 classes. Les effectifs sont en baisse, il faudra être vigilant l'an prochain afin de ne pas avoir de fermeture de classes.

2 Règlement intérieur

Lecture du règlement intérieur, puis vote à l'unanimité.

Poursuite de la mise en place du livret scolaire numérique semestriel. Les parents devraient pouvoir y accéder en ligne, nous leur donnerons les modalités dès que possible.

Rappels importants :

En cas d'absence de l'enfant, les parents doivent prévenir l'école au 05 61 91 97 13 avant 9h00 de préférence (message sur le répondeur école, celui-ci est consulté régulièrement, mais il est impossible de rappeler les familles pour assurer l'accusé réception du message). Ne pas appeler à la maternelle.

Un enfant qui reste à l'école dans l'attente d'un parent qui devait venir le chercher, mais qui du fait d'un empêchement, a du retard, sera confié au ALAE dès 16h 30.

Prévenir les enfants le matin, car il n'y a pas toujours quelqu'un pour écouter les messages avant la sortie.

Important : Il est vivement recommandé aux parents de marquer au nom de l'enfant tous ses vêtements, ainsi que tous ses objets personnels. Malgré un rappel tous les ans, beaucoup de vêtements restent à l'école car les élèves ne les reconnaissent pas lorsque l'on passe dans les classes. Les anciens vêtements abandonnés sont donnés aux parents d'élèves pour la bourse aux jouets/vêtement du 26 novembre.

INTERPHONE : Nous avons un service civique depuis lundi 9 octobre. Elle pourra ouvrir le portail, mais nous demandons aux parents de ramener les élèves au moment des récréations 10h35-10h50 le matin / 15h05-15h20 l'après-midi.

Jeux récréation : les jeux de la maison sont interdits (trop de disputes). Il est proposé des élastiques et cordes à sauter sur le temps de récréation.

3 COVID:

Pas de nouveau protocole. Nous maintenons l'aération des classes et le lavage des mains au retour des récréations soit 4 fois par jour.

4 PPMS- EVACUATION

Sécurité renforcée vigipirate

1 exercice incendie a été réalisé le mardi 26 septembre: en moins de 1 minute les élèves du bâtiment étaient rassemblés à l'extérieur. La classe du préfabriqué n'a pas entendu l'alarme, mais la commission de sécurité informe que c'est normal, car ce n'est pas le même bâtiment.

1 exercice attentat-intrusion a été réalisé le 3 octobre, sans aucun soucis.

1 exercice exercice risques naturels (ou technologiques) et 1 autre exercice incendie seront réalisés au cours de cette année scolaire.

Rappel des consignes :

- Les portes hall d'entrée de l'école et côté classe d'Isabelle DUFOUR **doivent toujours être fermées à clefs.** Sauf pendant les récréations et EPS dans la cour : **il faut pouvoir rentrer rapidement et s'enfermer.**
- Il est demandé aux enseignants de **fermer les stores dès qu'ils quittent la classe** (sport, sorties...) sauf pendant les récréations.
- **Les portes des toilettes extérieures** doivent être fermées après chaque récréation.
- **BCD** : les enfants se cacheront dans la BCD ou, devront aller s'enfermer dans la salle des maîtres.
- **PAI** : l'ALAE ayant un double, les PAI sont donc conservés dans les classes. Il faut trouver un lieu inaccessible.
- Il y a une valise ppms dans chaque secteur.
- Quand une classe est dehors, la directrice prévient l'enseignant en charge de la classe par téléphone. Les enseignants sont tenus d'avoir leur téléphone portable lors des sorties.

Depuis lundi 16 octobre, le niveau « renforcé » du plan Vigipirate adopte une mesure portant sur la restriction voire l'interdiction des activités aux abords des établissements scolaires.

Les logogrammes « **urgence attentat** » doivent impérativement remplacer les anciens logogrammes sur l'ensemble des bâtiments des établissements scolaires, d'apporter une vigilance toute particulière à la sécurité des établissements scolaires et à leurs abords et de veiller à la mise en œuvre des mesures de sécurité associées à l'instruction du 12 avril 2017, à savoir :

- Le maintien et le renforcement des principales mesures de prévention (Éviter les attroupements devant les établissements, assurer un contrôle visuel des sacs à l'entrée, afficher les consignes de sécurité, ect...),

- La mise à jour des dispositifs de gestion de crise,
- La mise à jour des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) et la réalisation des exercices annuels, avec un focus particulier « attentat intrusion »,
- Le développement de la coopération avec les forces de sécurité,
- Le renouvellement auprès du personnels les consignes de vigilance qu'il convient d'observer pour leur propre protection, dans l'exercice de leurs missions, mais également en dehors du service.

Enfin, tout incident ou trouble devra faire l'objet d'un avis immédiat adressé aux services du rectorat.

Les milieux ouverts sont interdits, tout ce qui se fait en lieux clos est autorisé. Pour les salles EMC et dojo il a été vérifié comment s'enfermer, mais en pouvant s'échapper si incendie. Personne ne peut entrer, mais toute sortie est possible en cas de danger.

La sortie à Bouconne est donc impossible car réalisée en milieu ouvert de même que le cross organisé ce mercredi 18 octobre.

En réponse à une question des parents : aucune visibilité connue sur la durée du plan vigipirate, cependant les voyages et sorties sont autorisés en milieu clos.

Une commémoration à 14h pour le décès de l'enseignant d'Arras Dominique Bernard et la mémoire de Samuel Paty a été réalisée dans les classes en fonction des âges : il y a eu des questionnements de la part des élèves de cycle 3.

Le directeur de l'ALAE précise les modalités de ce plan vigipirate : l'entrée des parents est interdite, ils attendent derrière la grille. Le matin, ils sont autorisés à entrer jusqu'au bâtiment mais seul les enfant entrent. Une communication et un affichage sont prévus lorsqu'il y aura davantage d'informations.

5 Programme PHARE

Le programme PHARE est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges. Il est mis en œuvre depuis la rentrée 2022 dans toutes les écoles élémentaires et tous les collèges publics.

Présentation du protocole.

Nouvelle loi mars 2022

Article 222-33-2-2 du Code pénal « Le fait de harceler une personne par des propos ou des comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende.

La loi n° 2022-299 du 2 Mars 2022, crée un délit de harcèlement scolaire qui pourra être puni jusqu'à 10 ans de prison en cas de suicide ou tentative de suicide de la victime. Elle améliore également le droit à une scolarité sans harcèlement. Art. L. 111-6.- Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement [...] et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Ces faits peuvent être constitutifs du délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222- 33-2-3 du code pénal.

Le choix de l'équipe pour une première écoute des enfants qui ressentiraient une situation de violence ou d'agression est celui d'une prise en charge par l'enseignant de la classe de cet élève. Il semble plus facile pour les élèves de venir vers leur enseignant en première intention.

Différents entretiens sont réalisés sur plusieurs semaines avec victime et intimidateur sans la présence des parents.

Les compte-rendus sont conservés dans un classeur. Il s'agit d'amener l'intimidateur à se rendre compte qu'il ne faut pas agir de cette manière avec d'autres élèves. Les parents ne sont contactés que si la situation ne se débloque pas et que le harcèlement continue. En ce qui concerne l'équipe nous appelons les deux parents lors de situation de conflit important et de manière ponctuelle.

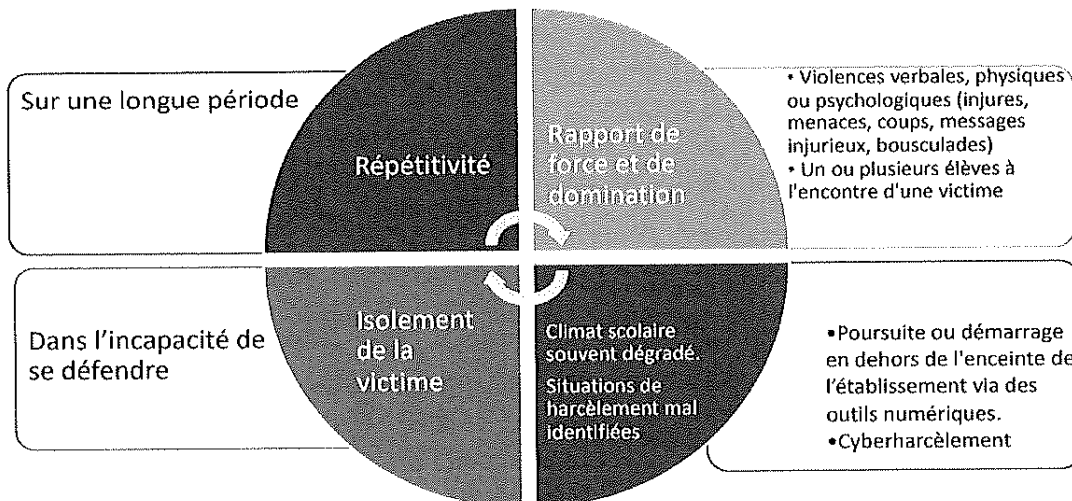
Nous avons un classeur archive vierge pour le moment concernant le protocole PHARE.

Intervention des Parents : Nous avons été contactés par une association pour organiser des temps avec les parents pour aider à comprendre et gérer des comportements de harcèlement : les parents élus sont favorables et réfléchissent à des actions.

Il est vrai que le mot harcèlement arrive vite dès qu'il y a un simple conflit, il faut donc bien prendre garde et en rappeler la définition.

En amont les problèmes de conflit identifiés entre élèves sont abordés et régulés avant de finir en situation de harcèlement. Il y a déjà de la vigilance au niveau des remarques ou attitudes des élèves qui viendraient chercher de l'aide auprès d'un adulte.

Harcèlement en milieu scolaire



6 RASED

Avant, nous avions une maitresse E qui intervenait sur les compétences et une maitresse G qui elle agissait sur le comportement. Maintenant il reste une maitresse E qui prendrait en charge essentiellement les élèves de cycle 2 qui ont besoin de soutien scolaire. Malheureusement, elle n'interviendra pas à l'école.

La psychologue scolaire, Mme DIOP Meryl sera présente à l'école les mardis.

Elle est joignable au rased-hg15.fontenilles@ac-toulouse.fr

A ce jour, 17 élèves sont en situation de handicap. L'école accueille 4 AESH à temps complet .

7 Coopérative scolaire : bilan

Mme Pech a adressé le bilan 2022-2023 aux représentants des parents d'élèves ainsi qu'aux élus de la mairie. Il reste de l'argent car les projets ont été suspendus suite au confinement et aux restrictions liées au covid. La somme restante est importante car nous ne sommes pas partis pendant 3 ans. L'année dernière certains ne sont pas partis pour des raisons de papiers non faits. Cette année, il faudra les aider.

Les recettes viennent des projets ponctuels des associations de parents, des photos de classe, des subventions mairie. Nous les remercions.

8 Mairie : Informatique- Travaux

Ressources numériques

L'équipe demande à rencontrer le prestataire tous les ans, fin septembre, sur le temps scolaire afin de refaire le point. Mme Cabos qui s'occupe du pôle informatique à l'école, doit être prévenue de sa venue afin qu'elle puisse s'organiser. Elle a réussi à récupérer un meuble de l'université du Mirail, pour pouvoir charger les ordinateurs. Il faudra voir avec les services techniques pour le câblage. Les tablettes et les portables sont beaucoup utilisés, l'école est ravie de cette dotation informatique.

Des équipements afin de charger les tablettes sont en commande.

L'ENT va être mis en place en CM2. Mme Pech précise que sa classe l'utilisera sous condition que l'enseignante à mi temps puissent y accéder.

Demandes diverses

Le projet pour végétaliser la cour de récréation est en cours de réflexion. La mairie précise que les travaux pour la mise aux normes de l'école sont prioritaires : nous faisons des demandes de subvention mais un dossier seulement par année est réalisable. Ce sera donc 2025 pour la demande subvention pour le projet végétalisation.

L'état de la cour se dégrade, des rencontres avec les services techniques ont lieu régulièrement afin de remédier au problème.

8 Projets et sorties scolaires

- **Photographe** le 8 novembre
- **CP** sorties Odysseus : 18/12 « sorcière toi même » spectacle de Noël et « Odysseus » le 1/02. Visite du musée du pastel le 19 janvier
- **CE1** Sortie à Bouconne le jeudi 19 octobre matin donc annulé à reporter . Sorties Odysseus : 18/12 « sorcière toi même » et « Odysseus » le 1/02
- **CP/CE1** cycle vélo et sortie en fin d'année à la chocolaterie de Fonsorbes pour les CP, à définir pour les CE1.
- En ce qui concerne les agréments vélo le directeur de l'ALAE précise qu'on peut lui faire passer les informations pour les animateurs pouvant être intéressés par cet agrément. Ils peuvent accompagner les élèves lors des sorties sur leur temps de travail et ne perdent pas leur salaire. Il suffit de signer une convention.
- **CE2** sorties Odysseus : le 11/1 « noir sur blanc zébre à trois », puis le 23/03 « Malice les voyageurs immobiles »
- **CE2** : une classe découverte est prévue 3 jours en avril à la montagne à Aspet. Les enseignantes souhaitent pouvoir avoir un créneau piscine : monsieur le maire bataille pour permettre ce créneau. Cela devrait donc pouvoir se faire, précise madame Tardieu.
- **CM** sortie orchestre du capitole : 18/01 « l'enfant qui entendait les étoiles » et le 16/05 « cabot caboche »
- Les **CM** réaliseront aussi un Rallye mathématiques et un défi en anglais :
- **USEP** : course longue : elle devait se dérouler le mercredi 18 octobre au parc de Cazalère. Le Cross se fera dans la cour en respectant le plan vigipirate.
- Spectacle de Noël offert par la mairie à toutes les classes :
- **CM** : voyage à Londres : des devis ont été demandés. Une réunion se tiendra après les vacances. Ce séjour s'il est maintenu se déroulera du 26 au 31 mai 2024. A ce jour il reste beaucoup d'étapes à finaliser. Une certitude c'est que nous ne logerons pas à Londres mais plutôt dans un village avoisinant, les gens étant plus disponibles pour recevoir les élèves.
- Journée langue : Le label école européenne Euroscol a été validé et nous réfléchissons aux activités à mettre en place cette année. A voir si nous reconduisons une journée langue en séparant le Cycle 2 et le cycle 3.
- Médiathèque :

L'équipe souhaite pouvoir continuer à travailler en collaboration avec la médiathèque. Les interventions de Mireille sont très importantes pour les élèves.

Pour le moment seul les CM2 ont un projet. A voir en cours d'année si la Médiathèque fait des propositions pour les autres niveaux qui se feront un plaisir d'y prendre part.

- **CM2** Champions de la lecture

9 Demandes des parents :

Problématique de communication : réfléchir à quels moyens mettre en place pour aider à cette communication

A voir si un blog peut être fait : c'est un temps en plus à gérer et pas toujours raisonné côté parent. Nous recevons des messages qui ne correspondent plus aux enfants de la classe et les parents attendent de nous que les messages soient transmis. Nous sommes en classe et ce n'est pas un procédé adapté.

Il existe un cahier pour les communications. Les messages importants sont signés, mais nous nous apercevons qu'ils

ne sont pas toujours lus.

Carnaval : le 22 mars 2024

Bilan des élections de représentants de parents d'élèves

Depuis cette rentrée scolaire, les votes ont eu lieu uniquement par correspondance.

Nombre d'inscrits : 413. Nombre de votants : 146 Bulletins blancs ou nuls : 10

Bulletins exprimés pour l'APE : 136

Sièges attribués à l'APE : 10

Le taux de participation est de 35,35% l'an dernier 39,57%

10 ALAE :

Avec la direction ALAE des réunions sont régulières avec Mme Pech pour faire le point.

Il y a 81 enfants inscrits à l'ALAE le matin, 222 le midi et 114 le soir avec des pics à 130 les mardis et jeudis.

Il y a 4 animateurs permanents.

Nous abordons une thématique sur 3 axes sport-nature-culture : un mini site sera créé pour voir ce qui y est fait.

Chaque vendredi avant les vacances il y aura une soirée à thème avec ce vendredi l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'ALAE.

Nous répondons également aux projets mairie ainsi qu'aux projets LEC .

En ce qui concerne le Téléthon nous sollicitons les parents d'élèves pour trouver un moyen de commencer dès le vendredi 1er décembre après l'école ou déjà dans l'école pour faciliter le lien avec les activités du week-end.

Le CLAS commence après les vacances, il reste de la place. Les enseignants demandent à avoir la liste des familles déjà inscrites pour ajouter des enfants qui en auraient besoin.

Le chantier jeune interviendra sur l'école la fontaine pour peindre les jeux de cour. A voir avec eux pour la mise en place.

Mme PECH remercie toutes les personnes présentes.

Prochain conseil d'école le 25/03/2024 ou